



LES BONNES PRATIQUES DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE

# Manipulation des cétacés



LES CÉTACÉS SONT TRÈS SENSIBLES ET IL FAUT TOUT FAIRE POUR ÉVITER LEUR CAPTURE

## En cas de capture

▶ **Si possible, libère-les en les laissant à l'eau**

Fais attention à bien retirer l'hameçon et tout engin de pêche emmêlé !

Aide-toi des pinces coupantes ou du couteau à long manche et de la gaffe pour retirer la ligne en veillant à ne pas blesser l'animal.

▶ **Si l'animal doit être ramené à bord**

**Remets-le à l'eau le plus vite possible, même s'il est blessé !**

S'il n'est pas trop gros, essaie de le porter avec l'aide d'autres personnes.

Tu peux le prendre par devant la nageoire dorsale en tenant les pectorales proches du corps.

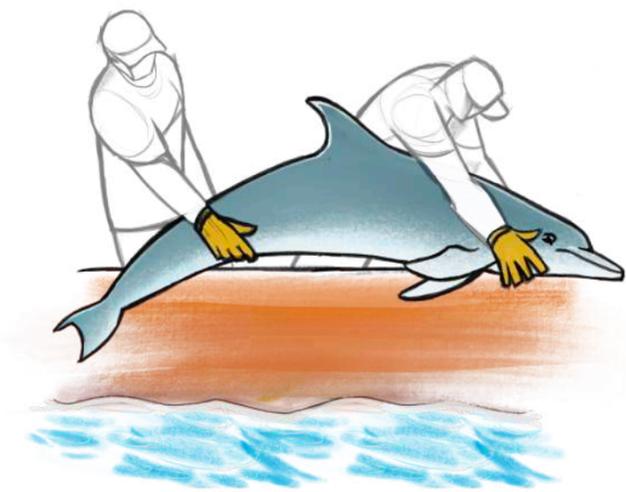
**Évite de toucher les yeux et l'évent !**

Fais attention à la queue !

Tu peux aussi utiliser des sangles, **mais pas de câbles !**

Enlève bien tout cordage ou fil avant la remise à l'eau.

**Préviens bien ton capitaine !**



## CE QU'IL FAUT ÉVITER !

Ne porte pas, ne traîne pas et ne soulève pas un dauphin par la queue

Ne couvre pas ou ne mets pas d'eau dans l'évent

Évite les gestes brusques qui vont effrayer le dauphin

Ne laisse pas l'animal au soleil !



N'utilise pas d'objets tranchants et ne frappe pas l'animal pour le déplacer



## RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Les cétacés sont protégés par le Code de l'environnement en Polynésie française.

Interdiction de cibler ou de nuire de manière intentionnelle aux cétacés et aux autres espèces d'intérêt particulier. L'équipage et l'armement devront par ailleurs s'appliquer à éviter ces espèces et à garantir leur manipulation et leur remise à l'eau, permettant les meilleures conditions de survie en cas de capture.

Obligation de reporter toute interaction, toute mortalité ou toute blessure de cétacés qui seraient liées à l'activité de pêche du navire.



Réfère toi aux guides d'identification disponibles à bord et en cas de doute prends des photos depuis l'application Logbook ou OnBoard pour permettre l'identification ultérieure de l'espèce par la DRM.



Pour toute information complémentaire ou documentation spécifique, contacter : [pechehauturiere@drm.gov.pf](mailto:pechehauturiere@drm.gov.pf)

<http://www.ressources-marines.gov.pf/bonnespratiquesph/>



Fare Ute - Immeuble Le Caill - 2<sup>e</sup> étage  
B.P. 20 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française  
Tél. : (689) 40 50 25 50 - Fax : (689) 40 43 49 79 - Email : [drm@drm.gov.pf](mailto:drm@drm.gov.pf)  
[www.ressources-marines.gov.pf](http://www.ressources-marines.gov.pf) [ressources marines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)

illustrations : Oatea Andriot

yiunik.pf